

Initiatives parlementaires

les municipalités à s'occuper des problèmes d'égout et des services de transport.

Entre 1973 et 1979, le Programme d'amélioration des quartiers avait pour objectif de financer les réseaux d'égout et de distribution d'eau, les parcs et d'autres infrastructures semblables.

Entre 1975 et 1978, le Programme d'infrastructure municipale permettait d'accorder des subventions pour lutter contre la pollution, traiter les égouts et viabiliser les terrains. Des prêts de plus de un milliard ont été accordés tandis que les subventions se sont élevées à 395 millions de dollars.

En 1979, le Programme de contributions aux services communautaires avait pour but d'aider les municipalités à réaliser des projets touchant les réseaux d'égout et de distribution d'eau ainsi que les programmes à caractère social et les loisirs. Les subventions se sont élevées à 221 millions de dollars, et le dernier déboursé a été fait en 1984. C'est alors que le gouvernement appuyé par le député a mis fin au programme, et le financement s'est tari définitivement depuis.

• (1750)

Le vendredi 25 mai 1990, j'ai proposé une motion à la Chambre, au nom de mon parti. Je voudrais le lire au député du NPD pour qu'il se rappelle ce qui s'est dit alors. Voici le texte de la motion:

Que la Chambre demande au gouvernement de reconnaître le fait que les infrastructures municipales du Canada font face à une crise d'ampleur nationale et, étant donné les graves effets qui risquent de se répercuter sur l'environnement, la prospérité économique et la qualité de vie des Canadiens, que le gouvernement se remette à collaborer avec les autorités provinciales et municipales pour résoudre cette crise nationale.

Nous tenons toujours le même discours. Le Parti libéral et son groupe parlementaire attachent beaucoup d'importance à la question des réseaux d'égout et à la protection des cours d'eau. Nous avons mis sur pied un groupe de travail qui a parcouru le pays. Pour nous, la question a toujours été, demeure et sera toujours une priorité. Tous les membres de notre groupe parlementaire ont participé aux délibérations du groupe de travail et ils ont incité des groupements de municipalités de leur circonscription à exposer leur point de vue. Je tiens à dire que notre groupe de travail a bénéficié de l'appui entier de la Fédération des municipalités canadiennes et de son conseil d'administration. Je voudrais, pour la gouverne de la Chambre et de ceux qui nous écoutent, donner un

aperçu de quelques-unes des recommandations formulées par le Parti libéral dès le 25 mai 1990.

Nous croyons qu'aucune mesure ne peut, seule, assurer la viabilité future de l'infrastructure canadienne. Nous estimons que toute une gamme de mesures seront nécessaires pour obtenir des résultats tangibles. Ces mesures devraient en particulier comprendre ce qui suit.

Premièrement, le gouvernement fédéral doit admettre que l'infrastructure municipale connaît une situation de crise à l'échelle nationale. Nous voulons donc que les autorités fédérales s'engagent à partager la responsabilité de l'infrastructure municipale avec les provinces et les municipalités. Nous voulons que soient établis des critères nationaux minimaux en matière d'infrastructure afin d'assurer la protection de l'environnement et des niveaux de service uniformes pour tous les Canadiens.

Le Parti libéral voudrait que le gouvernement fédéral s'engage à rénover et à étendre la route Transcanadienne. Nous appuyons l'établissement d'un processus dans le cadre duquel le gouvernement fédéral peut prendre des mesures visant notamment à définir clairement le rôle des pouvoirs fédéraux, provinciaux et municipaux dans la construction et la gestion de l'infrastructure. Cela répond à certaines des préoccupations que mon collègue exprimait tout à l'heure.

De plus, le Parti libéral souhaite que les besoins soient définis par ordre de priorité à l'échelle nationale, en consultation avec les provinces et les municipalités et avec leur consentement. Il voudrait également qu'on encourage davantage l'entretien et la reconstruction des immobilisations existantes et qu'on se serve de techniques qui nécessitent peu de capitaux et respectent l'environnement, comme la réduction et le recyclage des déchets.

Il a également été question de trouver d'autres sources de financement, par exemple des frais d'utilisation raisonnables pour les services d'eau, comme mon collègue l'a dit, d'utiliser les recettes provenant de la taxe sur l'essence pour la construction et l'entretien des routes et d'accroître la participation du secteur privé. Évidemment, nous percevons des taxes sur le pétrole et l'essence, mais cet argent va dans les recettes générales au lieu d'être utilisé pour financer des projets précis comme les routes et les réseaux d'égouts.

Nous avons également parlé d'augmenter le soutien à la recherche et au développement pour accélérer les progrès technologiques. Enfin, nous encourageons l'adoption de méthodes efficaces de gestion municipale qui